

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 août 2017**

CP2017\_08\_14  
id. 3420

*L'an deux mille dix sept, le vingt neuf août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)*

*Absent(s) :*

*M. ALBUGUES*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**SORTIE DE L'ACTIF  
DES BIENS DE FAIBLE VALEUR**

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M 52 prévoit que les départements peuvent, s'ils le souhaitent, sortir de leur inventaire, dès leur complet amortissement, les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le montant unitaire est inférieur à 500 € TTC.

Il est précisé que ces biens restent toujours la propriété du Département jusqu'à leur vente ou leur mise à la réforme.

Parmi les biens de faible valeur inscrits à l'inventaire du Conseil Départemental, figurent les panneaux de signalisation routière, qui peuvent donc, chaque année, conformément à la réglementation, être sortis de l'actif. Aussi, Monsieur le Président soumet à l'examen de la Commission permanente, un état récapitulatif de ces panneaux, acquis en 2013 et amortis, pour un montant de 99 292,49 €.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur la sortie de l'actif des biens tels que décrits en annexe, à savoir les panneaux de signalisation routière acquis en 2013 pour un montant global de 99 292,49 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC